



DONATION PARTAGE rapport dans successions

Par **mgauthi4**, le **14/03/2013** à **15:59**

Bonjour à tous et toutes

Mon père décédé en 2012 a reçu un terrain en avance d'hoirie (de son père) d'une valeur de 3000 fr en 1972 , il a fait construire une maison sur ce terrain en 1974 , mon grand père est mort en 1981 , le partage entre mes oncles et tantes a été fait en 2000 , sur le partage rédigé par le notaire ce terrain n'apparaît pas ..

je ne sais pas pour quelle raison ..

Aujourd'hui suite à un litige après une vente d'un des biens indivis (ferme de mon grand père) et après jugement en justice , le juge demande à refaire le partage ..

comment va être réintégré dans le partage s'il doit l'être ..car les héritiers n'ont pas fait de recours lors de la signature du premier partage , ni intenté une action juridique pour qu'il soit inclus , il y a juste mention dans le pv de compte rendu d'audience lors du procès .

si il est réintégré à quelle valeur

celle au moment de la mort de mon grand père 1981

à la date du premier partage ,
à la date du prochain partage s'il ce fait ...!!

merci pour vos avis avisés